

# MAIRIE DE TAYRAC

Le Bourg  
12440 Tayrac

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON  
COMMUNE DE TAYRAC

SEANCE DU : 12/12/2016 à 20 H 30

Afférent au Conseil Municipal : 11  
En exercice 11  
Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de convocation : 07/12/2016

L'an Deux Mil Seize, le douze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Tayrac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la Présidence de : Mr GAILLARDON-BALDELLA Jean-Pierre, Maire.

Présents : BARTHOULOT Marylène, FRAYSSINET Bernard,  
COUDERC Chantal, ISSANCHOU Claude, LAGARRIGUE Jean-Claude,  
MANDIRAC Nathalie, VABRE Annette

Absents : LOUVET Marthe,  
CHABAS Jean-François qui a donné procuration à MANDIRAC Nathalie  
ROBERT Véronique qui a donné procuration à VABRE Annette

Mme MANDIRAC Nathalie a été nommée secrétaire de séance

\*\*\*\*\*

### ORDE DU JOUR :

- Délibération modification statutaire mise en conformité Loi Notre
- Délibération Achat terrain station épuration
- Assainissement du Bourg
- RIFSEEP ( Régime Indemnitaire de la fonction publique obligatoire)
- Questions diverses

Séance ouverte à 20 H 30

### \***Approbation du dernier Conseil Municipal**

#### **-Délibération sur la modification statutaire mise en conformité Loi Notre**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 prévoit le transfert de nouvelles compétences obligatoires aux communautés. Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur des modifications statutaires. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité la modification - Traitement des déchets

- Aire des gens du voyage
- Assainissement

#### **-Délibération achat du terrain de la station d'épuration**

Le Conseil Municipal décide de remettre à plus tard l'achat de ce terrain en fonction des contraintes techniques.

#### **-Le Maire expose le projet de délibération concernant le RIFSEEP**

Discussion autour de ce projet pour la délibération à venir

**-Questions diverses**

**\*Mme VABRE Annette** propose un devis pour les arbres prévus au parking du cimetière qui s'élève à 86 €.

**\*Le Conseil Municipal** demande à ce que l'on commande des panneaux indicateurs Naucelle - Calmels le haut et Calmels le Bas

Fin de séance à 22 H 30

Fait à Tayrac, le 13/12/2016

Le Maire  
GAILLARDON-BALDELLA Jean-Pierre

<b>BARTHOULOT</b> Marylène	<b>CHABAS</b> Jean-François	<b>COUDERC</b> Chantal	<b>FRAYSSINET</b> Bernard	<b>ISSANCHOU</b> Claude
<b>MANDIRAC</b> Nathalie	<b>ROBERT</b> Véronique	<b>VABRE</b> Annette	<b>LAGARRIGUE</b> Jean-Claude	